



# BODY®

Simplicité et efficacité  
en pré-levée.



## BODY®

Le désherbage complet  
et prêt à l'emploi

- Large spectre d'efficacité :
  - graminées
  - dicotylédones (matricaire, coquelicot, gaillet, ...).
- Sélectivité assurée, grâce à sa formulation ZC.
- Simple d'utilisation : produit prêt à l'emploi.

## BODY®

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

BODY® est un herbicide racinaire de post-semis pré-levée du colza. Il est très efficace contre de nombreuses adventices, aussi bien dicotylédones que graminées. BODY® associe deux matières actives complémentaires : le métazachlore (HRACK3/WSSA15) et la clomazone (HRAC F4/WSSA14) qui appartiennent respectivement à la famille des chloroacétamides et des isoxazolidinones. Le métazachlore est absorbé par les organes souterrains entre la germination et la levée des adventices. La clomazone est principalement absorbée par les organes souterrains des jeunes plantules. BODY® inhibe la germination des graines de mauvaises herbes et ne nécessite pas d'incorporation. Sa rémanence est suffisante pour détruire les levées tardives sans présenter de risque pour les cultures suivantes. BODY® s'utilise en pré-levée du colza à la dose de 2 à 3L/ha. Pour les rotations longues (un colza tous les 4 ans et plus) : BODY® 3L/ha et pour les rotations courtes (un colza maximum tous les 3 ans) : BODY® 2L/ha.

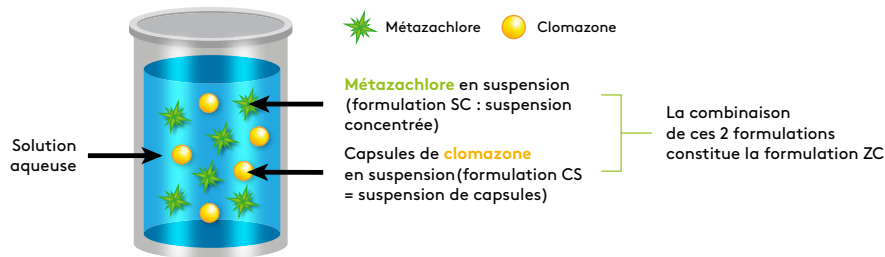
## USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Usage	Culture	Dose d'emploi	Nombre max d'application	Stade d'application	ZNT (eau)	ZNT (zone non cultivée adjacente)
Crucifères oléagineuses* désherbage	Colza d'hiver	3 L/ha	1/4 ans (1/3 ans à 2 L/ha)	Jusqu'à BBCH 08	5 mètres (dont DVP* 5 mètres)	5 mètres

\* DVP : dispositif végétalisé permanent non traité

- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la clomazone plus d'une fois tous les 3ans.
- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha, ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.
- Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
  - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
  - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents, cette distance peut être réduite à 3 mètres en utilisant un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

## UNE FORMULATION HAUT DE GAMME



BODY® est l'association de deux substances actives reconnues dans le désherbage du colza dans une formulation prête à l'emploi. Plus pratique à l'utilisation, cette formulation liquide permet un relargage progressif de la clomazone pour une plus grande sélectivité et une efficacité optimisée.

## SPECTRE D'ACTION

GRAMINÉES	Post-semis / pré-levée	Body® 3L/ha	Body® 2L/ha
	Brème	I/M	I
	Folle avoine	I	I
	Paturin annuel	TS	S/TS
	Ray grass	S	M/S
	Repousses de blé	I	I
	Repousses d'orge	I	I
	Vulpin	S	M/S

DICOTYLÉDONES	Post-semis / pré-levée	Body® 3L/ha	Body® 2L/ha
	Alchémille	TS	S/TS
	Ammi majus	S	S
	Anthémis	S	S
	Anthriscus	I/M	I
	Barbarée	M	M
	Bleuet	I	I
	Calépine	I	I
	Capselle	TS	TS
	Chardon Marie	M	I/M
	Coquelicot	S	I/M
	Éthuse	S	M/S
	Érodium	I	I
	Euphorbe	I	I
	Fumeterre	M	I/M

DICOTYLÉDONES	Post-semis / pré-levée	Body® 3L/ha	Body® 2L/ha
	Gaillet	S	M/S
	Géranium disséqué	I/M	I/M
	Géranium à F rondes	M/S	M
	Géranium mou	I	I
	Géranium tige grêle	I	I
	Laiteron rude	TS	S/TS
	Laiteron des champs	TS	S/TS
	Laitue Scarole	S/TS	S
	Lamier	TS	S/TS
	Lampagne	TS	S/TS
	Matricaire	TS	S/TS
	Mercuriale	I	I
	Myosotis	TS	S/TS
	Passerage	S/TS	M
	Pensée	I	I
	Ravenelle	M	I/M
	Sanve	M	I/M
Séneçon	S	S	
Stellaire / Mouron blanc	TS	S/TS	
Sisymbre	TS	S/TS	
Véronique de Perse	S/TS	S	
Véronique F de lierre	M	I/M	

I <= 70% I/M > 70% M > 75% M/S > 80% S > 85% S/TS > 90% TS > 95%

## DÉSHERBAGE DES COLZAS SOUS COUVERT

POSITIONNEMENT	SÉLECTIVITÉ			
Pré-levée	Trèfle / Luzerne / Lotier	Lentille	Fénu grec / Gesse	Féverole / Vesce
BODY® 1,5L				

Bonne sélectivité Perte de biomasse <20% Sélectivité moyenne Perte de biomasse de 20 à 50% Sélectivité faible Perte de biomasse >50%

- La technique du colza sous couverts est compatible avec des parcelles où la pression adventice est faible.
- BODY® n'est pas sélectif du trèfle.

## LES STRATÉGIES DE DÉSHERBAGE

### BODY® : une base de pré-levée

 <b>BODY®</b>	Situation dicots classiques	✓	LA BASE : solo 2 à 3L
	Renforts graminées en pré-levée	✓	Association double chloroacétamide (diméthachlore)
	Renforts graminées et coquelicots en pré-levée	✓	Association avec solution à base de napropamide
	Plantes compagnes	✓	BODY® à 1,5L
	Renfort géraniums	✓	Programme avec solution de post-levée
	Renfort crucifères	✓	Programme avec Fox® en post-levée
	Renfort graminées	✓	Programme Agil® et/ou solution à base de propyzamide

## STEWARDSHIP METAZACHLORE

### Adama s'engage pour la pérennité du désherbage colza

Adama est depuis de nombreuses années un acteur majeur de la culture du colza en Europe. Nous nous efforçons d'offrir des solutions simples et performantes aux agriculteurs pour protéger leurs cultures. Nos produits, notamment de désherbage, sont reconnus et largement plébiscités par de très nombreux producteurs de colza.

Adama est fortement engagé dans l'accompagnement de la filière sur les bonnes pratiques d'utilisation des herbicides à base de métazachlore, molécule dont l'efficacité est indispensable à la plupart des situations de désherbage du colza.

### Recommandations d'utilisation pour les produits à base de métazachlore

En complément des aspects réglementaires, l'utilisation du produit doit s'accompagner de mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites :

- Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
- L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétoires référencées).
- Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

### Conditions d'application

En conditions normales : traitement en pré-levée à la dose de 2 à 3 L/ha.

- Le semis se fait à date normale pour le terroir, dans des conditions climatiques favorables à la levée (sol frais), au peuplement et à l'enracinement.
- Le sol est bien préparé, finement grumeleux et non motteux.
- Le semis est bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, BODY® est appliqué en un seul passage, dans les 3 jours après le semis.

### Précautions d'emploi

- Ne pas rouler après traitement
- Traiter par temps calme à une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.
- Ne pas traiter si une pluie importante est prévue

### Mélanges extemporanés

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

En cas d'utilisation en mélange, contacter un représentant d'ADAMA France pour valider la possibilité d'association.

### CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces ...) la plupart des cultures (à l'exception du ray-grass) peuvent être réensemencées :

- **En hiver** : blé tendre et orge d'hiver, à condition de faire un labour profond préalable et de semer un peu plus dru.
- **Au printemps** : à condition de faire un labour profond préalable et de semer un peu plus dru : maïs, pomme de terre. Sans restriction (quel que soit le travail du sol préalable) : betterave, pois, lin à fibre, tournesol.
- **A l'automne suivant** : toutes cultures.

### CULTURES SUIVANTES

Les délais de réimplantation après traitement des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les cultures de légumes feuilles ou tiges,
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules,
- 90 jours pour les cultures à cycle court (environ 30 jours entre le semis/la plantation et la récolte).



## BODY®

### Composition

250 g/l de métazachlore  
33 g/l de clomazone

### Formulation

ZC - Mélange d'une suspension de capsules (CS)  
et d'une suspension concentrée (SC)

### Famille chimique

Le métazachlore et la clomazone appartiennent respectivement aux familles chimiques des chloroacétamides (K3/15) et des isoxazolidinones (F4/13).

### Conditionnement

Bidon 10L.

**BODY®** : AMM N° 2210036 - Formulation ZC : Mélange d'une suspension de capsules (CS) et d'une suspension concentrée (SC) - Métazachlore 250 g/L et Clomazone 33 g/L - Attention - H317 • H351 • H410 • EUH401  
**FOX®** : AMM N° 2180672 - SC - 480 g/l de Bifénox (40,6 %) - Attention - H410 • EUH 208 • EUH 401 •  
**AGIL®** : AMM N° 8800199 - EC - Concentré émulsionnable - Propaquizafop 100 g/L (9,6%) - Danger - H304 • H319 • H411 • EUH066 • EUH208 • EUH401 •  
**PROPYZAMIDE®** : Attention - H351 • H410 • EUH401 •

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.adama.com](http://www.adama.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. \*Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Septembre 2024. Annule et remplace toute version précédente.

## BODY®

ATTENTION



- H317** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
**H351** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3-one et du 5-chloro-2-méthyl-4 isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, peut produire une réaction allergique.

## PROPYZAMIDE®

ATTENTION



- H351** : Susceptible de provoquer le cancer.  
**H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## AGIL®

DANGER



- H304** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
**H319** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH066** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
**EUH208** : Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique.  
**EUH401** : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## FOX®

ATTENTION



- H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH208** : Contient de la 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.  
**EUH401** : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | [www.adama.com](http://www.adama.com)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**